

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 31 - Vendredi 28 août 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

TIRS OBLIGATOIRES AU STAND DE TIR DE NODS

La dernière séance de tirs obligatoires sera organisée au Stand de tir de Nods/La Neuveville

le samedi 29 août 2015 de 9h30 à 11h30

Le programme de tir reste inchangé. Les tireurs astreints doivent se présenter avec leur arme personnelle sans oublier leur livret de service, livret de tir ou livret de performances militaires. Il est conseillé de prendre les protège-ouïe et les documents, étiquettes et coordonnées individuelles propres au tir obligatoire. Les tireurs non-astreints sont bien entendu aussi invités pour cette dernière séance de tir obligatoire dans la région.

Presse - Société de tir de Campagne Nods

Genre de construction : Façade : Couleur : blanc cassé.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 août 2015 au 28 septembre 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 28 août 2015

Services techniques de La Neuveville

AVIS AUX ABONNES

Mesdames, Messieurs, chers clients,

En raison de travaux sur le réseau à fibres optiques, tous les services seront coupés dans le secteur Est de La Neuveville ainsi qu'à Chavannes

Le mardi 30 septembre 2015
entre 00h01 et 06h00

Ceci implique la télévision numérique HD, internet ainsi que la téléphonie fixe.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous excusons pour les désagréments occasionnés.

Meilleures salutations

SERVICES INDUSTRIELS
Service du télé-réseau

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Stefan et Nicole Angelrath, route de Bienne 27, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Edgar Von Allmen, architecte, Case postale 1320, 2501 Bienne.

Projet : Agrandissement et surélévation du bâtiment existant pour la création d'un étage supplémentaire, à la route de Bienne 27, sur la parcelle no 862, ban de La Neuveville.

Zone : Zone à planification obligatoire (ZPO) « Ruveau ». Projet individuel au sens de l'article 93 de la loi sur les constructions (LC).

Dérogation : Au sens de l'article 24 de la loi fédérale sur les routes nationales (LRN) pour le non-respect de l'alignement à la route nationale.

Genre de construction : Fondations : existantes. Construction portante : Parois : ossature bois. Façades : Eléments bois, bardage et fibres-ciment ; Couleur : blanc cassé ou gris clair ; Toit : 2 pans, inclinaison 18° en tuiles TC, couleur rouge-brun.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 août 2015 au 28 septembre 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 28 août 2015

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Steve Glatz, rue de la Gare 4, 2520 La Neuveville.

Projet : Remplacement d'une fenêtre oblique de toiture et création d'une nouvelle fenêtre oblique de toiture sur le pan nord du toit, assainissement de la toiture et des façades, remplacement de toutes les fenêtres par de nouvelles fenêtres en bois, transformations intérieures pour la création de 4 appartements, à la Grand-Rue 7, sur la parcelle no 263, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dérogation : Article 5.2.13 du règlement de quartier « Vieille Ville » (hauteur du linteau de la fenêtre oblique de toiture mesurée depuis le plancher des combles supérieure à 2 m).

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 août 2015 au 28 septembre 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 28 août 2015

Services techniques de La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

VISITES GUIDEES 2015
GEFÜHRTE BESICHTIGUNGEN 2015
LA NEUVEVILLE – VIEILLE VILLE
ALTSTADT

Les visites sont organisées, durant les mois d'août le

Dimanche 30 août à 15h05

Elles sont bilingues (français/allemand), ont lieu par tous les temps et durent une heure.

S'inscrire n'est pas nécessaire.

Le lieu de rendez-vous est au débarcadère BSG.

Coût : CHF 10.-.

JURA BERNOIS TOURISME
MARION SAENGER

Responsable du bureau d'accueil
Rue du Marché 4 | CH-2520 La Neuveville
T. +41 (0) 32 751 49 49 | F. +41 (0) 32 751 28 70
laneuveville@jurabernois.ch | www.jurabernois.ch

A LOUER À LA NEUVEVILLE Place de la Liberté 11

Appartement 2 1/2 pièces, 2^{ème} étage,
Cuisine agencée, cave
Loyer Fr. 650.- + charges Fr. 100.-
Libre dès le 01.10.2015

Renseignements et visites :
Municipalité de La Neuveville,
Département des finances
Tél. 032 752 10 10

A LOUER À LA NEUVEVILLE Rue de l'Hôpital 21

Appartement 3 1/2 pièces, 3^{ème} étage,
Cuisine agencée, cave, galetas, ascenseur
Libre dès le 01.11.2015
Loyer Fr. 800.- + charges Fr. 200.-

Renseignements et visites :
Municipalité de La Neuveville,
Département des finances
Tél. 032 752 10 10

Avis de construction

Requérants et auteurs du projet : MM. Claude Frôte et Claude Boesch, rue du Tempé 18, 2520 La Neuveville.

Projet : Assainissement de la façade sud-est du bâtiment existant, à la rue du Tempé 18, sur la parcelle no 254, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

INFORMATION CONSOMMATEUR D'EAU POTABLE

Le prochain changement du régime d'exploitation de la station de pompage de la Plage aura lieu dans la semaine du 31 août – 4 septembre 2015. Suite à ce changement de puits, il est possible que cela provoquera une modification du goût de l'eau (chloration) voire amener une légère coloration "rouille" de celle-ci. Toutefois, cela n'a aucune influence sur la potabilité de l'eau.

Syndicat de communes Service des eaux TLN

Nouvelles de l'administration

Hébergement et encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés

La Commission de la sécurité (CSéc) du Grand Conseil bernois approuve l'octroi d'un crédit de 6,9 millions de francs par an pour l'hébergement des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Elle propose toutefois au parlement de n'allouer ce crédit dans un premier temps que pour une période de trois ans, et non de cinq comme le demandait l'exécutif. La nouvelle législation fédérale sur l'asile entre en effet en vigueur en 2019 et les solutions actuelles devront éventuellement être repensées d'ici là. Le Conseil-exécutif a déjà lancé un projet à cet égard.

Les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) qui arrivent dans le canton de Berne ne sont pas hébergés et encadrés dans les structures ordinaires de l'asile, avec les requérants adultes, mais dans des centres spécialisés. Le Grand Conseil avait chargé la Direction de la police et des affaires militaires d'examiner d'autres possibilités d'hébergement pour les RMNA. En pesant les avantages et les inconvénients des différentes possibilités, le Conseil-exécutif est parvenu à la conclusion que le système actuel doit être maintenu. Pour lui, cette solution a l'avantage de garantir la meilleure protection possible de ces enfants et adolescents à un coût modéré.

Crédit pour trois ans au lieu de cinq

Sous la direction de son vice-président Philippe Müller (PLR), la Commission de la sécurité (CSéc) a donné son feu vert au crédit pour l'hébergement des RMNA par 10 voix contre 7. Elle propose toutefois au Grand Conseil de n'accorder le crédit que pour une période de trois ans (2017-2019) et non pour une période de cinq ans (2017-2021) comme le demandait le gouvernement. La nouvelle législation fédérale sur l'asile entrant en vigueur en 2019, les solutions actuelles devront vraisemblablement être revues et adaptées à ce moment-là. La majorité de la CSéc est d'avis qu'un crédit pour trois ans garantit une prévisibilité suffisante aux exploitants des centres.

La commission a rejeté une proposition minoritaire qui demandait que les jeunes passent dans les structures ordinaires de l'asile dès l'âge de 17 ans. La minorité estimait que les coûts pour l'hébergement des RMNA sont très élevés et qu'ils pourraient ainsi être abaissés d'environ 3,3 millions de francs. Elle a fait valoir que les frais journaliers pour la prise en charge des RMNA sont largement supérieurs à ceux des requérants hébergés dans les structures ordinaires.

Difficultés de planification de l'hébergement des jeunes requérants d'asile

La Commission de la sécurité est unanimement d'avis que les flux de réfugiés se trouvent à un niveau historiquement élevé et qu'il n'existe au sein de l'Union européenne que peu d'amorces de solutions pour y faire face. Cela complique encore davantage la planification, voire la rend quasiment impossible. Les prévisions, difficiles à établir, ne sont pas toujours fiables. Il faut donc des solutions d'hébergement souples.

Selon la majorité de la commission, il est important et juste que les requérants d'asile mineurs non accompagnés soient hébergés dans des centres spécialisés. Le cadre légal est ainsi respecté, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfant. De plus, ces enfants et ces jeunes, qui pour la plupart resteront en Suisse, sont étroitement encadrés. L'objectif

est qu'à long terme ils puissent être autonomes et assurer leur existence en Suisse. Un système de gestion des cas (« case management ») permet de gérer conjointement l'éducation scolaire, la formation professionnelle et l'intégration. Les jeunes ainsi que les autorités disposent d'un seul interlocuteur. Si tel n'était pas le cas, ces jeunes risqueraient de ne pas pouvoir s'intégrer à la vie en Suisse, avec pour corollaire des coûts beaucoup plus élevés, par exemple en termes d'aide sociale ou de détention.

Oui au crédit pour le Secours alpin suisse

La CSéc a également examiné le crédit proposé par le Conseil-exécutif en faveur du Secours alpin suisse, qu'elle approuve à l'unanimité. Le canton de Berne devrait ainsi subventionner les stations de secours en montagne situées sur son territoire à raison de 221 000 francs par an durant la période 2016-2025. Le crédit permettra à ces dernières de couvrir leurs coûts de formation et de perfectionnement et d'acquiescer le matériel nécessaire. Le contrat de prestations actuel remonte à 2000. La commission soutient l'adaptation du contrat aux nouvelles conditions et salue la solution satisfaisante et avantageuse pour le canton.

En quête de solutions pour désengorger les transports aux heures de pointe

La nécessité de changer les comportements pour atténuer la surcharge des transports aux heures de pointe progresse dans les mentalités. Un sondage mené dans trois gymnases de la région bernoise a montré que plus de la moitié des étudiants seraient prêts à envisager un ajustement mesuré des horaires. Les modèles de travail flexibles ont de plus en plus la cote. Lors de la Journée bernoise des transports 2015, qui s'est tenue vendredi (22 août), différents moyens de désengorger le trafic ont été abordés.

D'ici à 2030, les transports publics et la circulation routière risquent d'augmenter respectivement de 25 et 55%. Pour faire face à cette croissance, les infrastructures doivent être constamment adaptées. Les coûts explosent, alors que les pouvoirs publics disposent de moins en moins de moyens. Une grande partie des déplacements se concentrent aux heures de pointe du matin et du soir ; or, il s'agirait de parvenir à mieux répartir les flux durant la journée. Un lissage des pics permettrait également d'améliorer l'utilisation des infrastructures coûteuses, a constaté la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer lors de la Journée des transports de cette année.

Gymnasiens bernois sondés

Les étudiants constituent une part importante du trafic de pendulaires. Sur plus de 900 élèves de trois gymnases bernois ayant participé à un sondage ce printemps, 80% ont exprimé leur préférence pour le maintien de l'horaire actuel, qui fixe le début des cours à 08h00. Mais plus de 60% d'entre eux se montrent favorables à des aménagements modérés, tels un report du début des cours deux jours par semaine. Le scepticisme à l'égard du début quotidien des cours à 09h00 s'explique par la crainte d'un impact négatif sur la pratique des activités extrascolaires et la vie de famille.

Le sondage a aussi montré que les gymnasiens sont très friands de transports publics, qu'ils sont sept sur dix à emprunter pour rejoindre leur école. Des adaptations de l'horaire scolaire auraient donc des effets sensibles sur l'affluence dans les bus, les trams ou

les trains. La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie entend examiner de légères adaptations de l'horaire et d'autres mesures en faveur de la mobilité douce, de conserve avec la Direction de l'instruction publique et les recteurs des gymnases.

Nouveaux modèles de travail à la rescousse

De nouveaux modèles de travail sont également à même d'atténuer l'engorgement des infrastructures de transport. Combinés à un report du début des cours, ils pourraient réduire les pics du matin de près de 24%. Le potentiel d'amélioration en fin de journée est estimé à près de 10%, selon une étude commandée par les CFF, le canton, La Poste et Swisscom. En termes financiers, les investissements pourraient être réduits de près de 20 millions de francs par an. Les gains seraient aussi notables en matière de ponctualité et de confort pour les voyageurs.

Le directeur général des CFF Andreas Meyer a présenté les modèles de travail flexibles et de télétravail pratiqués au sein de son entreprise dans le cadre de l'initiative « Work smart ». Outre les CFF, une quarantaine d'entreprises et d'institutions d'envergure, dont le canton de Berne, ont signé la charte ad hoc. Les signataires s'engagent à offrir des conditions permettant à leurs employés de gérer leur travail de manière autonome.

Le professeur Vincent Kaufmann, directeur du Laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL, a montré les effets de nouveaux rythmes de vie et des nouvelles mobilités sur la société. Pour corriger les pics dans les flux de trafic, il faut agir sur plusieurs mécanismes à la fois, a fait valoir Mathias Mohaupt, responsable de la planification des transports de la ville de Dresde. Le but premier demeure néanmoins le transfert vers les transports publics et les déplacements à pied et à vélo. Quant à Esther Arnet, directrice du service des transports de la ville de Zurich, elle a présenté des moyens intelligents de gérer le trafic motorisé individuel. Le directeur des transports régionaux Berne-Soleure, Fabian Schmid, a pour sa part exposé des solutions pragmatiques en vue de faire face aux pics dans les transports publics.

Le nouveau canal de Hagneck Une meilleure protection contre les crues dans un paysage revalorisé

Au terme de cinq ans de travaux, la protection contre les crues a été rétablie le long du canal de Hagneck. Les animaux, les plantes et les hommes profitent en outre d'un paysage revalorisé.

Le canal rénové a été inauguré officiellement samedi (22 août) à la faveur d'une journée « chantier ouvert ». La conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer a souligné que le Grand Marais se trouvera désormais à nouveau mieux protégé contre les inondations. Nombre d'espèces végétales et animales bénéficient en outre de nouveaux écosystèmes. L'attrait du canal a également été renforcé pour les nombreux pêcheurs, promeneurs, cyclistes ou amateurs de la nature.

Les digues de cet ouvrage vieux de plus de 130 ans ont été à la fois renforcées et relevées des deux côtés, ce qui leur permettra d'affronter des crues extrêmes. Le versant de la tranchée menacé d'éboulement a été déblayé et stabilisé. De plus, diverses mesures ont contribué à la valorisation écologique de la zone.



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

SEPTEMBRE

Samedi 5

Lundi 7

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

TIRS OBLIGATOIRES AU STAND DE TIR DE NODS

La dernière séance de tirs obligatoires sera organisée au Stand de tir de Nods/La Neuveville

le samedi 29 août 2015 de 9h30 à 11h30

Le programme de tir reste inchangé. Les tireurs astreints doivent se présenter avec leur arme personnelle sans oublier leur livret de service, livret de tir ou livret de performances militaires. Il est conseillé de prendre les protège-ouïe et les documents, étiquettes et coordonnées individuelles propres au tir obligatoire. Les tireurs non-astreints sont bien entendu aussi invités pour cette dernière séance de tir obligatoire dans la région.

Presse - Société de tir de Campagne Nods



JOURNÉE D'ENTRETIEN DES SENTIERS PÉDESTRES À NODS-CHASSERAL

La traditionnelle journée d'entretien du réseau des chemins pédestres de Nods-Chasseral aura lieu le samedi 19 septembre prochain. L'essentiel des travaux est prévu sur les sentiers et la charrière (piste de ski) de Nods-Chasseral. Rien n'a encore été entrepris cette année et la nature gagne en surface sur les tracés des randonneurs. En conséquence il y a lieu de remettre les choses à leur place mais également de préparer ces parcours pour l'hiver étant donné que les randonneurs équipés de raquettes sont toujours plus nombreux à se rendre sur la plus haute crête jurassienne.

Nous invitons chacun et chacune à consacrer quelques heures à ces travaux indispensables pour le maintien du réseau de chemins pédestres, par ailleurs également utilisé par les amateurs de vélo tout-terrain. La subsistance intermédiaire est organisée, une partie des outils et machines sont à disposition par la Commune de Nods. En conséquence, équipez-vous de vos petits outils, d'habits adaptés aux conditions météorologiques du moment et de bonne humeur pour vous retrouver le samedi 19 septembre à 9 h. au Battoir à Nods. Qu'on se le dise, surtout entre les utilisateurs réguliers de ces accès au Chasseral. Un repas en commun sera servi. Pour d'autres informations votre appel aboutira au 079 249 52 41.

La SDN vous remercie déjà pour votre engagement.

Société de développement de Nods

Les yeux d'enfants! devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!



CBM Case postale, 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12
www.cbmch.org
Dons: CP 87-192253-5



RÉFECTION PLACE DE JEUX DU VILLAGE

La place de jeux du milieu du village nécessite une réfection. Afin de trouver une solution adéquate dans les meilleurs délais, le Conseil communal a décidé la mise sur pied d'une commission non permanente de 3 personnes. Un des membres sera Monsieur Christian Conrad, conseiller communal.

Pour compléter la commission, le Conseil communal est à la recherche de 2 personnes motivées. Vous êtes intéressé(e) ? Alors n'hésitez pas et faites part de votre candidature par écrit à l'attention du Conseil communal, mention "commission place de jeux".

Conseil communal

Nouvelles de l'administration

Révision de la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte

La Commission de la santé et des affaires sociales du Grand Conseil bernois approuve les modifications de la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte proposées par le Conseil-exécutif. Elle estime que ces modifications sont certes mineures mais néanmoins utiles, puisqu'elles délésteront les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et qu'elles leur permettront de travailler de manière plus efficiente.

Présidée par la députée Katrin Zumstein, la Commission parlementaire de la santé et des affaires sociales (CSoc) salue les modifications proposées par le Conseil-exécutif. Il lui paraît adéquat de procéder par étapes, de mettre en œuvre les modifications urgentes au moyen de la présente révision et de dé-

terminer les mesures à prendre lorsque l'on disposera des conclusions de l'évaluation approfondie en cours. A l'unanimité, elle propose donc au parlement de donner son aval à la révision. Quoique mineures, ces modifications sont néanmoins opportunes à ses yeux, car dans l'ensemble elles déchargeront les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et leur permettront de travailler de manière plus efficiente. Le plénum examinera le projet lors de sa session de novembre prochain.

Après audition des institutions et organisations concernés, et au terme de débats animés, la commission a approuvé par 11 voix contre 5 la proposition de l'exécutif d'ouvrir la présidence des APEA à des personnes sans diplôme juridique. On pourra ainsi prendre davantage en considération les compétences de direction ainsi que l'expérience et les connaissances professionnelles des candidats dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte. Cette disposition permettra en outre de remédier aux éventuelles difficultés de recrutement, notamment dans les régions rurales. La commission estime que la nouvelle disposition garantira comme par le passé un déroulement correct de la procédure.

Par 9 voix contre 5 et 1 abstention, la CSoc a suivi le gouvernement sur la possibilité donnée aux personnes exerçant la présidence des APEA d'être seules compétentes pour prendre une décision sur les dossiers qui, du fait de leur contenu, ne doivent pas obligatoirement être tranchés par un organe interdisciplinaire.

Compte tenu de l'analyse approfondie qu'elle a menée et de la nécessité de mettre rapidement en œuvre les modifications, la commission propose au Grand Conseil de renoncer à une seconde lecture.

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

COMMUNE MIXTE
DE PLATEAU DE DIESSE
AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du 15 septembre
2015 à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour**1. Crédit d'engagement de Fr. 105'000.00 pour la rénovation de la station transformatrice «Village» de Lamboing**

- a) Présentation du projet
b) Approbation du crédit d'engagement de Fr. 105'000.00

2. Crédit d'engagement de Fr. 420'000.00 pour l'assainissement des cibleries de Prêles et de Diesse

- a) Présentation du projet
b) Approbation du crédit d'engagement de Fr. 420'000.00

3. Règlement de la taxe immobilière (RTim)

- a) Présentation du règlement
b) Approbation du règlement

4. Règlement de Police communale

- a) Présentation du règlement
b) Approbation du règlement

5. Modification du plan de zones no 5 et modification du règlement de construction art. 54, village de Prêles (zone Les Joncs)

- a) Présentation de la modification
b) Approbation de la modification

6. Informations du Conseil communal**7. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 14 août 2015

**COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2015
RAPPEL DES LIEUX DE RENDEZ-VOUS**

Pour les deux courses des aînés vous amenant à l'Abbaye de St-Maurice pour une visite du trésor, les rendez-vous sont :

- Le **jeudi 10 septembre 2015**, départ à 9h30 du collège de Prêles

- Le **mercredi 16 septembre 2015**, départ à 9h30 de la Poste de Lamboing

Nous rappelons aux personnes possédant une carte Raiffeisen de la prendre avec.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de passer ces journées avec vous.

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE / ANALYSE DE L'EAU**Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse**

Contrôle H2598, Réseau communal de Plateau de Diesse, 2516
Lamboing



SCHWEIZERISCHER PRÜFSTELLENDIENST
SERVICE SUISSE D'ESSAI
T SERVIZIO DI PROVA IN SVIZZERA
S SWISS TESTING SERVICE
ISO/IEC 17025 (ETS 110)

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	89747
Date de prélèvement	10.06.2015
Heure du prélèvement	07h15
Date d'arrivée	10.06.2015
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	(SED) Réseau de distribution Diesse
No du lieu de prélèvement	02076
Désignation	Le battoir, lavabo cuisine
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	15,2 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité
Escherichia coli	non décelable	par 100 ml
Entérocoques	non décelable	par 100 ml
Germes aérobies, mésophiles	19	par ml

Valeur de tolérance selon l'ordonnance sur l'hygiène
non décelable
non décelable
300 (réseau), 100 (à la source)

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	89748
Date de prélèvement	10.06.2015
Heure du prélèvement	07h30
Date d'arrivée	10.06.2015
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	(SED) Réseau de distribution Diesse
No du lieu de prélèvement	02068
Désignation	Station de pompage, départ Lamboing, après UV 3
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	14,2 °C

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité
Aspect	en règle	
Turbidité (90 degrés)	0,12	UT/F
Dureté totale	3,01	mmol/l
Degré de dureté	30,1	°f
Calcium	112,8	mg/l
Magnésium	4,7	mg/l
Sodium	2,1	mg/l
Potassium	0,9	mg/l
Chlorure	3	mg/l
Nitrate	17	mg/l
Sulfate	3	mg/l
Fluorure	0,04	mg/l
Nitrite	non décelable	mg/l
Ammonium	non décelable	mg/l

Exigence / valeur directrice
en règle
T: 1.0 D: 0.2 (après filtration)
D: 1 à 5
D: 10 à 50
D: jusqu'à 200
D: jusqu'à 50
D: jusqu'à 20
D: jusqu'à 5
D: jusqu'à 80
T: 40
D: jusqu'à 200
T: 1,50
T: 0.1 (LD: 0.02)
T: 0.1 (LD: 0.02)

Légende: T = Valeur de tolérance selon l'ordonnance sur les substances étrangères et les composants (OSEC)
G = Valeur limite OSEC
D = Valeur directrice du Manuel suisse des denrées alimentaires, LD = Limite de détection

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse

Contrôle H2597, Réseau communal de Plateau de Diesse, 2516 Lamboing


 S SCHWEIZERISCHER PRÜFSTELLENDIENST
 SERVICE SUISSE D'ESSAI
 T SERVIZIO DI PROVA IN SVIZZERA
 SWISS TESTING SERVICE
 S ISO/IEC 17025 (SIS 110)
Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon 89743
 Date de prélèvement 10.06.2015
 Heure du prélèvement 06h50
 Date d'arrivée 10.06.2015
 Commune Plateau de Diesse
 Nom du réseau (SED) Réseau de distribution Prêles
 No du lieu de prélèvement 02001
 Désignation Station de pompage, lavabo après UV
 Traitement de l'eau désinfectée
 Utilisation utilisée comme eau potable
 Température de l'eau 13,1 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Valeur de tolérance selon l'ordonnance sur l'hygiène
Escherichia coli	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles	1	par ml	300 (réseau), 100 (à la source)

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon 89745
 Date de prélèvement 10.06.2015
 Heure du prélèvement 07h00
 Date d'arrivée 10.06.2015
 Commune Prêles
 Nom du réseau La Prêze / Les Charbonisses
 No du lieu de prélèvement 03005
 Désignation Station de pompage, après UV
 Traitement de l'eau désinfectée
 Utilisation utilisée comme eau potable
 Température de l'eau 11,2 °C

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Exigence / valeur directrice
Aspect	en règle		en règle
Turbidité (90 degrés)	0,18	UT/F	T: 1.0 D: 0.2 (après filtration)
Dureté totale	3,14	mmol/l	D: 1 à 5
Degré de dureté	31,4	°f	D: 10 à 50
Calcium	119,0	mg/l	D: jusqu'à 200
Magnésium	4,3	mg/l	D: jusqu'à 50
Sodium	12,3	mg/l	D: jusqu'à 20
Potassium	0,6	mg/l	D: jusqu'à 5
Chlorure	21	mg/l	D: jusqu'à 80
Nitrate	9	mg/l	T: 40
Sulfate	3	mg/l	D: jusqu'à 200
Fluorure	0,05	mg/l	T: 1,50
Nitrite	non décelable	mg/l	T: 0.1 (LD: 0.02)
Ammonium	non décelable	mg/l	T: 0.1 (LD: 0.02)

Légende: T = Valeur de tolérance selon l'ordonnance sur les substances étrangères et les composants (OSEC)
 G = Valeur limite OSEC
 D = Valeur directrice du Manuel suisse des denrées alimentaires, LD = Limite de détection

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Avis de construction**Commune de Plateau de Diesse**
Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenastrasse 6, 3050 Berne

Auteur du projet : Hitz und Partner AG, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen

Emplacement : Parcelle no 2318, au lieu-dit Contre-Montet, Prêles, commune de Plateau de Diesse

Projet : Construction d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : ZUP

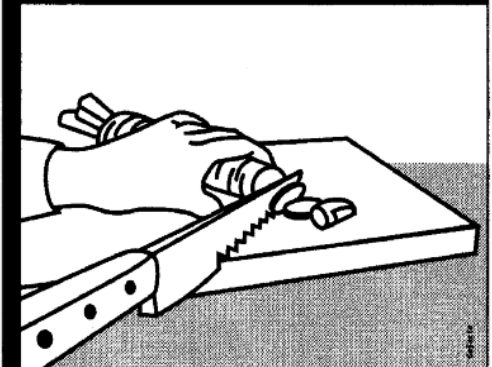
Recensement architectural : Ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 août 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

Coupez sans coupure!



Conseils dans le guide «Les premiers secours chez soi» de l'Alliance suisse des samaritains. Tél. 062 286 02 00


Samaritains
 Alliance suisse des samaritains

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse
 Contrôle H2597, Réseau communal de Plateau de Diesse, 2516
 Lamboing

 S SCHWEIZERISCHER PRÜFSTELLENDIENST
 T SERVICE SUISSE D'ESSAI
 T SERVIZIO DI PROVA IN SVIZZERA
 S SWISS TESTING SERVICE
 ISO/IEC 17025 (STS 110)
**Description de l'échantillon**

Numéro de l'échantillon	89744
Date de prélèvement	10.06.2015
Heure du prélèvement	06h40
Date d'arrivée	10.06.2015
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	(SED) Réseau de distribution Prêles
No du lieu de prélèvement	02012
Désignation	Fontaine milieu du Village
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	15,3 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Valeur de tolérance selon l'ordonnance sur l'hygiène
Escherichia coli	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles	3	par ml	300 (réseau), 100 (à la source)

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Nouvelles de l'administration

Révision de la loi sur le marché du travail soumise au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté un projet de modification de la loi sur le marché du travail à l'intention du Grand Conseil. Celui-ci l'examinera vraisemblablement lors de sa session de novembre prochain. Ce projet donne une base légale claire au traitement partagé des données dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII), ainsi qu'à la possibilité d'échanger des données par le biais d'une plateforme numérique. La collaboration interinstitutionnelle a été créée en 2001 par la Conférence des chefs des départements de l'économie publique, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, l'Office fédéral des assurances sociales et le Secrétariat d'Etat à l'économie. Son rôle est d'insérer sur le marché du travail des personnes qui ne trouvent pas d'emploi pour diverses raisons (problèmes de santé ou d'ordre social, formation insuffisante, etc.). Dans le cadre de la CII, les institutions conviennent d'une démarche uniforme et obligatoire pour toutes les parties, au cours de laquelle elles sont amenées à traiter des données personnelles (situation financière, état de santé, chômage, sanctions administratives des personnes concernées). Il s'agit pour la plupart de données particulièrement dignes de protection, dont le traitement nécessite une base légale claire.

Deuxième rapport de la Commission sur l'exercice de la prostitution

Le gouvernement cantonal bernois a pris connaissance du deuxième rapport annuel de la Commission sur l'exercice de la prostitution (ComEP). Les évolutions observées l'an dernier se poursuivent. La coordination des autorités s'est ainsi encore améliorée, et la coopération avec les entreprises relevant du régime d'autorisation de la loi sur l'exercice de la prostitution (LEP) n'a en général posé aucun problème. Il y a eu diverses procédures relevant de la police des constructions et dépôts de plaintes pénales pour infraction à la législation. La ComEP continue d'observer une tendance à l'exercice de la prostitution dans des appartements individuels, en dehors des petits salons. Elle juge cette évolution négative, car celle-ci n'est pas nécessairement gage d'une indépendance accrue ni d'une meilleure prévention contre l'exploitation et les abus. Pour les autorités et les organismes privés (ONG) qui s'occupent des travailleurs et travailleuses du sexe, il est en outre plus difficile d'accéder à ceux et celles qui travaillent à leur propre compte dans des appartements privés. La ComEP estime toutefois qu'il est trop tôt pour faire une analyse plus exhaustive des effets des nouvelles dispositions de la LEP et suggère donc d'acquiescer d'abord une plus grande expérience de cette nouvelle législation.



Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!

Offrez la vue avec seulement 50 francs!

cbm
mission chrétienne pour les aveugles

www.cbmswiss.ch
CP 80-303030-1 • 8027 Zürich

Les donneurs de sang SAUVENT DES VIES



Nouvelles de l'administration

Hébergement et encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés

La Commission de la sécurité (CSéc) du Grand Conseil bernois approuve l'octroi d'un crédit de 6,9 millions de francs par an pour l'hébergement des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Elle propose toutefois au parlement de n'allouer ce crédit dans un premier temps que pour une période de trois ans, et non de cinq comme le demandait l'exécutif. La nouvelle législation fédérale sur l'asile entre en effet en vigueur en 2019 et les solutions actuelles devront éventuellement être repensées d'ici là. Le Conseil-exécutif a déjà lancé un projet à cet égard.

Les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) qui arrivent dans le canton de Berne ne sont pas hébergés et encadrés dans les structures ordinaires de l'asile, avec les requérants adultes, mais dans des centres spécialisés. Le Grand Conseil avait chargé la Direction de la police et des affaires militaires d'examiner d'autres possibilités d'hébergement pour les RMNA. En pesant les avantages et les inconvénients des différentes possibilités, le Conseil-exécutif est parvenu à la conclusion que le système actuel doit être maintenu. Pour lui, cette solution a l'avantage de garantir la meilleure protection possible de ces enfants et adolescents à un coût modéré.

Crédit pour trois ans au lieu de cinq

Sous la direction de son vice-président Philippe Müller (PLR), la Commission de la sécurité (CSéc) a donné son feu vert au crédit pour l'hébergement des RMNA par 10 voix contre 7. Elle propose toutefois au Grand Conseil de n'accorder le crédit que pour une période de trois ans (2017-2019) et non pour une période de cinq ans (2017-2021) comme le demandait le gouvernement. La nouvelle législation fédérale sur l'asile entrant en vigueur en 2019, les solutions actuelles devront vraisemblablement être revues et adaptées à ce moment-là. La majorité de la CSéc est d'avis qu'un crédit pour trois ans garantit une prévisibilité suffisante aux exploitants des centres.

La commission a rejeté une proposition minoritaire qui demandait que les jeunes passent dans les structures ordinaires de l'asile dès l'âge de 17 ans. La minorité estimait que les coûts pour l'hébergement des RMNA sont très élevés et qu'ils pourraient ainsi être abaissés d'environ 3,3 millions de francs. Elle a fait valoir que les frais journaliers pour la prise en charge des RMNA sont largement supérieurs à ceux des requérants hébergés dans les structures ordinaires.

Difficultés de planification de l'hébergement des jeunes requérants d'asile

La Commission de la sécurité est unanimement d'avis que les flux de réfugiés se trouvent à un niveau historiquement élevé et qu'il n'existe au sein de l'Union européenne que peu d'amorces de solutions pour y faire face. Cela complique encore davantage la planification, voire la rend quasiment impossible. Les prévisions, difficiles à établir, ne sont pas toujours fiables. Il faut donc des solutions d'hébergement souples.

Selon la majorité de la commission, il est important et juste que les requérants d'asile mineurs non accompagnés soient hébergés dans des centres spécialisés. Le cadre légal est ainsi respecté, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfant. De plus, ces enfants et ces jeunes, qui pour la plupart resteront en Suisse, sont étroitement encadrés. L'objectif

est qu'à long terme ils puissent être autonomes et assurer leur existence en Suisse. Un système de gestion des cas (« case management ») permet de gérer conjointement l'éducation scolaire, la formation professionnelle et l'intégration. Les jeunes ainsi que les autorités disposent d'un seul interlocuteur. Si tel n'était pas le cas, ces jeunes risqueraient de ne pas pouvoir s'intégrer à la vie en Suisse, avec pour corollaire des coûts beaucoup plus élevés, par exemple en termes d'aide sociale ou de détention.

Oui au crédit pour le Secours alpin suisse

La CSéc a également examiné le crédit proposé par le Conseil-exécutif en faveur du Secours alpin suisse, qu'elle approuve à l'unanimité. Le canton de Berne devrait ainsi subventionner les stations de secours en montagne situées sur son territoire à raison de 221 000 francs par an durant la période 2016-2025. Le crédit permettra à ces dernières de couvrir leurs coûts de formation et de perfectionnement et d'acquiescer le matériel nécessaire. Le contrat de prestations actuel remonte à 2000. La commission soutient l'adaptation du contrat aux nouvelles conditions et salue la solution satisfaisante et avantageuse pour le canton.

En quête de solutions pour désengorger les transports aux heures de pointe

La nécessité de changer les comportements pour atténuer la surcharge des transports aux heures de pointe progresse dans les mentalités. Un sondage mené dans trois gymnases de la région bernoise a montré que plus de la moitié des étudiants seraient prêts à envisager un ajustement mesuré des horaires. Les modèles de travail flexibles ont de plus en plus la cote. Lors de la Journée bernoise des transports 2015, qui s'est tenue vendredi (22 août), différents moyens de désengorger le trafic ont été abordés.

D'ici à 2030, les transports publics et la circulation routière risquent d'augmenter respectivement de 25 et 55%. Pour faire face à cette croissance, les infrastructures doivent être constamment adaptées. Les coûts explosent, alors que les pouvoirs publics disposent de moins en moins de moyens. Une grande partie des déplacements se concentrent aux heures de pointe du matin et du soir ; or, il s'agirait de parvenir à mieux répartir les flux durant la journée. Un lissage des pics permettrait également d'améliorer l'utilisation des infrastructures coûteuses, a constaté la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer lors de la Journée des transports de cette année.

Gymnasiens bernois sondés

Les étudiants constituent une part importante du trafic de pendulaires. Sur plus de 900 élèves de trois gymnases bernois ayant participé à un sondage ce printemps, 80% ont exprimé leur préférence pour le maintien de l'horaire actuel, qui fixe le début des cours à 08h00. Mais plus de 60% d'entre eux se montrent favorables à des aménagements modérés, tels un report du début des cours deux jours par semaine. Le scepticisme à l'égard du début quotidien des cours à 09h00 s'explique par la crainte d'un impact négatif sur la pratique des activités extrascolaires et la vie de famille.

Le sondage a aussi montré que les gymnasiens sont très friands de transports publics, qu'ils sont sept sur dix à emprunter pour rejoindre leur école. Des adaptations de l'horaire scolaire auraient donc des effets sensibles sur l'affluence dans les bus, les trams ou

les trains. La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie entend examiner de légères adaptations de l'horaire et d'autres mesures en faveur de la mobilité douce, de conserve avec la Direction de l'instruction publique et les recteurs des gymnases.

Nouveaux modèles de travail à la rescousse

De nouveaux modèles de travail sont également à même d'atténuer l'engorgement des infrastructures de transport. Combinés à un report du début des cours, ils pourraient réduire les pics du matin de près de 24%. Le potentiel d'amélioration en fin de journée est estimé à près de 10%, selon une étude commandée par les CFF, le canton, La Poste et Swisscom. En termes financiers, les investissements pourraient être réduits de près de 20 millions de francs par an. Les gains seraient aussi notables en matière de ponctualité et de confort pour les voyageurs.

Le directeur général des CFF Andreas Meyer a présenté les modèles de travail flexibles et de télétravail pratiqués au sein de son entreprise dans le cadre de l'initiative « Work smart ». Outre les CFF, une quarantaine d'entreprises et d'institutions d'envergure, dont le canton de Berne, ont signé la charte ad hoc. Les signataires s'engagent à offrir des conditions permettant à leurs employés de gérer leur travail de manière autonome.

Le professeur Vincent Kaufmann, directeur du Laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL, a montré les effets de nouveaux rythmes de vie et des nouvelles mobilités sur la société. Pour corriger les pics dans les flux de trafic, il faut agir sur plusieurs mécanismes à la fois, a fait valoir Mathias Mohaupt, responsable de la planification des transports de la ville de Dresde. Le but premier demeure néanmoins le transfert vers les transports publics et les déplacements à pied et à vélo. Quant à Esther Arnet, directrice du service des transports de la ville de Zurich, elle a présenté des moyens intelligents de gérer le trafic motorisé individuel. Le directeur des transports régionaux Berne-Soleure, Fabian Schmid, a pour sa part exposé des solutions pragmatiques en vue de faire face aux pics dans les transports publics.

Le nouveau canal de Hagneck Une meilleure protection contre les crues dans un paysage revalorisé

Au terme de cinq ans de travaux, la protection contre les crues a été rétablie le long du canal de Hagneck. Les animaux, les plantes et les hommes profitent en outre d'un paysage revalorisé.

Le canal rénové a été inauguré officiellement samedi (22 août) à la faveur d'une journée « chantier ouvert ». La conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer a souligné que le Grand Marais se trouvera désormais à nouveau mieux protégé contre les inondations. Nombre d'espèces végétales et animales bénéficient en outre de nouveaux écosystèmes. L'attrait du canal a également été renforcé pour les nombreux pêcheurs, promeneurs, cyclistes ou amateurs de la nature.

Les digues de cet ouvrage vieux de plus de 130 ans ont été à la fois renforcées et relevées des deux côtés, ce qui leur permettra d'affronter des crues extrêmes. Le versant de la tranchée menacé d'éboulement a été déblayé et stabilisé. De plus, diverses mesures ont contribué à la valorisation écologique de la zone.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Cultes dans les homes :

10h Mon Repos et 10h45 Montagu

Dimanche 30 août

11h Célébration œcuménique et régionale sous la tente de la fête villageoise à Prêles sur le thème « futuroplasto ». Bienvenue aux familles et tout un chacun. Participation d'un graffeur.

Mini-bus Margrit à 10h30 devant la Coop.

Mercredi

10h Recueillement à la Blanche Eglise. Un temps pour partager, écouter, prier ensemble !

Vendredi 4 septembre

Reprise du culte de l'enfance à 16h30 à la maison de paroisse. Annemarie et Wanda accueillent tous les enfants de la 1ère primaire (3H) à la 4e primaire (6H) pour écouter la bible, bricoler, chanter,...

Samedi

15h, Eveil à la foi pour les tous-petits sur le thème des grappes. Incriptions et renseignements auprès du pasteur Ebbutt.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag 30. August

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Taufe. Taufe von Vivienne Ingold, Rüttenen SO. Mit Miriam Vaucher (Orgel), Vikar Johannes Knoblauch.

Amtswochen

23. Juli bis 30. August: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

31. August bis 13. September: Pfr. Eric Geiser (Tel. 032 324 18 81 oder 079 533 47 12).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 30 août

11h Culte œcuménique à Prêles (fête du village) Pour les paroissiens non motorisés, un transport groupé est organisé. Merci de venir sur le parking de la paroisse à 10h15 (Mornets 19).

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Vendredi

Pas de messe

Samedi

Pas de messe

Dimanche 6 septembre

10h messe à l'église paroissiale

Jeu 24 septembre 2015

Sortie des aînés (informations détaillées sur le site internet). Incriptions jusqu'au 10.09.15 auprès de Caryl Mollard, c.mollard@hotmail.fr ou 075 417 26 00.

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch / Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Fête villageoise

Dimanche 30 août à 11h00 sous la tente principale au centre du village de Prêles, célébration œcuménique avec la participation de Kesh, graffeur professionnel. Service de voiture, voir ci-dessous !

Service de voiture

Pour vous rendre à la célébration de la fête villageoise à Prêles: passage à 10h35 Funi Prêles; 10h45 Poste Lamboing; 10h50 centre du village de Diesse.

Dimanche 6 septembre

Culte à 10h00 à Diesse, pasteur Stéphane Rouèche

Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche - 032 315 27 37

& 079 429 02 80 - strouche@gmail.com

Président: Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40 - lauten@bluewin.ch

Paroisse de Nods

Prêles, 11h. Sous tente. Célébration œcuménique dans le cadre de la fête villageoise

Attention : sortie des aînés du village

Mardi 1^{er} septembre

Départ du car à 9h30 du parc du Cheval-Blanc

Dimanche 6 septembre

Diesse, 10h. Culte. Transport à 9h40 vers l'église

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83 - sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 30 août

11h00 Culte œcuménique sous la tente de la fête du village de Prêles

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00, prière

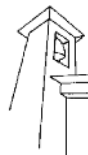
www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 30 août - Service à Bienne

9h30 L'église à l'étude

10h30 Culte, pasteur P. Avelin



Paroisse Catholique de La Neuveville
et du Plateau de Diesse

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

Concerne les enfants catholiques qui commencent la 3^e Harnos et leur famille

Notre paroisse leur propose de suivre le programme de catéchèse intergénérationnelle qui consiste en 3 rencontres durant l'année liturgique. Automne, printemps et avant les grandes vacances. Suivi le moment venu des sacrements de la Communion, du Premier pardon et de La Confirmation.

Inscription et renseignements auprès de la coordinatrice Martine Pujol 032 751 28 76
E-mail : martine.pujol@bluewin.ch

Pour l'équipe du caté
Abbé / Léon Foé



Les communautés réformées, catholique et de l'Abri vous invitent à la

CÉLÉBRATION ŒCUMÉNIQUE DE LA FÊTE VILLAGEOISE À PRÊLES

Dimanche 30 août à 11h00 sous la tente principale Au centre du village

Un moment chaleureux et joyeux avec la participation du graffeur KESH

Service de voiture : 10h35 Funi Prêles / 10h45 Poste Lamboing / 10h50 centre village Diesse

Bienvenue à chacune et chacun !

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne. Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30. Visites guidées sur demande. Renseignements : www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49
Dès le 19 avril 2015, date d'ouverture du Musée, les objets des dépôts sont à nouveau en vadrouille et investissent la Tour ! Découvrez-les sans plus attendre !

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 144 111 (1.50 mn Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95 mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.